



LAM'PÔLE LOISIRS

CERTIFICAT MEDICAL

(A renseigner par votre médecin traitant)

Les enfants accueillis au Centre de Loisirs (périscolaire et extrascolaire) doivent être en possession d'un certificat de non-contre-indication à la pratique des activités physiques. Ce certificat doit mentionner les activités suivantes (arrêté du 20 février 2003) :

Je soussigné, Docteur :

Certifie que l'enfant :

Né(e) le :

- ☐ Est apte aux activités physiques et sportives
- ☐ Ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique des sports suivants :
(Cocher tous les sports non contre indiqués)
 - ☐ Baignade
 - ☐ Activités aquatiques et nautiques
 - ☐ Equitation
 - ☐ Escalade, parcours acrobatique en hauteur
 - ☐ Tir à l'arc
 - ☐ VTT
 - ☐ Sports collectifs : Hand, Foot ...
- ☐ Est à jour dans son calendrier vaccinal

Date et signature du praticien :

Les données sont collectées afin de garantir que votre enfant est apte à la pratique sportive. Seul le service administratif et enfance-jeunesse y a accès. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la fiche famille